

(urgence retirée par l'auteur)

Dépôt 17.3.15

C.28/133

Conseil communal de Lausanne

Du 19 MARS 2015

Pouvoir à
AGC/Synodic

Interpellation ~~(urgente)~~

La Municipalité prend acte

Falmer

Titre

Un chèque de CHF 20 millions avant juin 2015 : sauvetage ou naufrage annoncé du théâtre de Beaulieu ?

Texte déposé

1. Le 20 février 2015 La Fondation de Beaulieu a publié un communiqué de presse intitulé :
« Une nouvelle entité exploitera le Théâtre de Beaulieu »

En date du 20 février 2015, La Fondation de Beaulieu et Opus One SA ont signé une déclaration d'intention formalisant leur décision d'exploiter conjointement le Théâtre de Beaulieu dès le début de l'année 2016. Cette collaboration permettra de développer les activités du théâtre dans les domaines de la culture et des congrès. Cette nouvelle organisation s'insère parfaitement dans le cadre culturel de la Ville de Lausanne qui vise à dessiner un avenir à ses salles historiques. »

Le communiqué se terminait par l'affirmation suivante :

« La Municipalité de Lausanne soutient sans réserve ce projet qui s'insère parfaitement dans le cadre de sa politique culturelle. Elle proposera prochainement à son Conseil communal un préavis permettant d'assurer la remise aux normes du théâtre de Beaulieu. »

2. Par la suite, invités par la Fondation de Beaulieu à une soirée d'information, les riverains de Beaulieu ont appris par la bouche de Gustave Muheim, président de la Fondation, que cette remise aux normes ne tenait plus qu'à l'accord du Conseil communal de Lausanne qui serait appelé à voter un crédit de 20 millions avant juin 2015.

Par ailleurs, les riverains ont appris que :

- que le métro M3 n'arriverait pas à Beaulieu avant les années 2025 à 2030 ;
- que la Fondation n'avait aucun plan concret pour les fronts Sud, Ouest et Nord du Palais de Beaulieu ;
- qu'il n'y avait rien à communiquer pour le moment concernant le front Jomini et les halles Nord ;
- que les déficits du théâtre perdureront ;
- que du temps où il était possible de fumer dans la salle du théâtre, des sièges ignifuges n'étaient pas exigés, alors qu'aujourd'hui, où il est interdit de fumer, les normes exigent cela.

3. Le 15 janvier 2015, la Municipalité a présenté son rapport-préavis 2015/1 dévolu à la politique culturelle de la Ville de Lausanne pour les années 2015-19. A la page 60, sous le titre 8.1.2 *Le théâtre de Beaulieu*, on peut lire :

« En ce qui concerne le théâtre de Beaulieu, MCH a clairement annoncé son intention d'être déchargée de son exploitation dès 2016, conformément aux intentions exprimées lors de la signature de son contrat avec la Fondation de Beaulieu.

Des contraintes liées aux nouvelles exigences incendie, à des redistributions à l'intérieur du Palais de Beaulieu et à l'étanchéité des toits sont en phase finale d'évaluation. Le maintien de la salle dépend de ces travaux et du respect de l'évolution sécuritaire de la législation. Vu l'importance de cette salle, des solutions sont activement recherchées et le processus trouvé devra être validé par votre Conseil.

Des contacts avancés sont également en cours avec un professionnel du spectacle pour une importante utilisation de ce théâtre, remis aux normes, dès 2016. »

Au chapitre 10 *Aspect financiers*, page 63, le rapport-préavis résume les dépenses d'investissement prévues comme suit :

« Il est en outre nécessaire de souligner que d'importantes dépenses d'investissements seront consenties ces prochaines années pour les objets culturels et prévues au plan des investissements durant la période 2015-2018, selon le tableau ci-dessous :

Objets	Crédits à voter (en milliers de CHF)
Musée historique – Rénovation intérieure	7'020
Rénovation du cinéma Capitole	10'340
Théâtre de Vidy – Travaux de rénovation et de mise en conformité	9'500
Théâtre de Vidy, atelier des décors à l'Usine à Gaz – Travaux de rénovation	1'300
Aménagement des anciens Magasins de la Ville en dépôts pour le Service de la culture	8'950*
Collection de l'Art Brut – Rénovation	3'300
Petit-Théâtre – Rénovation du bâtiment	2'700
Sévelin 36 – Valorisation du site	5'200
Espace des Inventiones – Rénovation du bâtiment	3'200
Total	51'510

»

En conclusion, aucune mention n'est faite dans ce rapport-préavis au sujet d'un crédit à voter de l'ordre de CHF 20 millions pour le théâtre de Beaulieu, de surcroît avant juin 2015. La commission chargée de l'examen de ce rapport-préavis ayant tout juste commencé ses travaux, il nous semble prématuré d'en envisager d'ores et déjà une révision.

4. Dans son édition du 8 et 9 mai 2013, le journal 24heures a publié un article intitulé « Lausanne doit dessiner un avenir à ses salles historiques ». Selon cet article, Monsieur le Syndic Daniel Brélaz souhaitait se donner 24 mois de réflexion et une mise à plat sans tabou quant à l'utilité de salle du Grand Théâtre de Beaulieu. Un montant entre CHF 12 et 40 millions était évoqué pour la rénovation de la salle. Le journaliste citait Monsieur Brélaz comme suit : « On n'est pas loin de pouvoir faire sans Beaulieu, même si ce n'est pas souhaitable ». Á ce jour, les résultats de cette réflexion ne sont pas encore connus.

5. Le 13 mai 2009, Monsieur Fabrice Ghelfi a déposé un postulat intitulé « Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu ». Nous nous permettons de citer ici quelques brefs extraits :

« Ainsi, moins de 10 ans après leur premier effort, la Ville et le canton doivent remettre la main au porte-monnaie. Les raisons évoquées restent les mêmes : « il faut sauver Beaulieu » (selon le syndic de Lausanne) ou « il faut cesser de bricoler » (selon le Conseiller d'État Jean-Claude Mermoud). »

Et plus loin :

« Faut-il au contraire d'ores et déjà prendre l'habitude de signer un chèque de 30 millions tous les dix ans ? »

Nous constatons que six ans plus tard son postulat a gardé toute son actualité. Avant de remettre des millions à Beaulieu, ne faut-il pas un débat de fond sur l'avenir de ce site ? Quels sont les objectifs et les perspectives pour cet endroit ? Quels sont les besoins réels ? Le théâtre est-t-il vraiment nécessaire ?

6. Nous posons donc aujourd'hui les questions suivantes à la Municipalité :

Sécurité

- 1) Est-ce que la sécurité des spectateurs, des artistes et des employés est assurée aujourd'hui au Théâtre de Beaulieu ?
- 2) Si un accident devait intervenir durant la période où le théâtre fonctionne hors normes, quelle sera la responsabilité incombant à la commune, à la Municipalité et au Conseil communal ?
- 3) Si la situation actuelle perdure, peut-elle mettre en sursis ou pénaliser les saisons à venir ?
- 4) Dans quel délai le Conseil communal doit-il accorder un crédit de rénovation et de mise en conformité aux normes, s'il souhaite éviter une fermeture du théâtre ?

Communications de la Fondation de Beaulieu

- 5) Est-ce qu'il appartient à la Fondation d'annoncer les préavis de la Municipalité, d'en fixer le délai de traitement ainsi que les résultats attendus ?
- 6) Dans la mesure où la Municipalité s'est dite favorable à un processus de consultation et où la Ville de Lausanne doit assumer des investissements importants, est-ce que la Fondation a toute liberté de décider, de s'associer, de communiquer et de présenter ensuite une facture toute faite ?

- 7) La Municipalité de Lausanne soutient-elle sans réserve le projet de rénovation tel qu'annoncé par la Fondation ?
- 8) La Municipalité est-elle effectivement d'avis que le projet de la Fondation « s'insère parfaitement dans le cadre de sa politique culturelle » ? Si oui, comment peut-on expliquer la présence marginale de ce projet dans le rapport-préavis 2015/1 sur la politique culturelle ?
- 9) Quel est l'objet concret du préavis à venir ?

Conditions de partenariat avec MCH et Opus One

- 10) Lors de la soirée d'information destinée aux riverains de Beaulieu, le groupe MCH a été présenté comme partenaire exclusif actuel et futur de la Fondation pour l'activité foires et expositions. Quels sont les dates-clefs des accords signés entre la Fondation et le groupe MCH ? Prévoient-ils un engagement ferme de la part de MCH au-delà de l'année 2021 ?
- 11) Est-ce que l'engagement de MCH est soumis à des conditions ? Si oui, lesquelles ?
- 12) Lors de la même soirée, confirmant le communiqué de presse, Opus One SA a été présentée comme partenaire dans l'exploitation conjointe du Théâtre de Beaulieu. Quelle est la répartition des droits et des obligations entre ces deux acteurs ?
- 13) Est-ce que l'engagement d'Opus One est soumis à des conditions ? Si oui, lesquelles ?
- 14) Dans la mesure où les déficits du théâtre de Beaulieu perdureront, qui est-ce qui les assumera ?

Intentions de la Municipalité

- 15) À ce jour, la Municipalité n'a pas encore fait connaître de manière complète ses intentions à l'égard des grandes salles historiques lausannoises. Pour quand peut-on attendre une telle proposition ?
- 16) À ce jour, ni la Fondation ni la Municipalité n'ont fait connaître leurs intentions concernant l'ensemble du site de Beaulieu. Selon le président de la Fondation, la présentation d'un concept global n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. Pour quand peut-on attendre une telle proposition ?
- 17) S'étant engagée sur la voie d'une démarche participative en vue de la détermination de l'avenir du site de Beaulieu, de quelle manière et dans quelle période la Municipalité envisage-t-elle de mener ce processus ?
- 18) De quelle manière la Municipalité envisage-t-elle d'informer et de consulter le Conseil communal ?

Retombés économiques

- 19) Le président de la Fondation a une nouvelle fois fait référence aux importantes retombées économiques du site de Beaulieu. Malheureusement, il a omis de préciser la nature des retombées escomptées qui reviendraient à la Ville et aux Lausannois. La Municipalité peut-elle compléter cette information ?

Commentaires

L'urgence de l'interpellation découle du délai formulé par le Président de la Fondation de Beaulieu pour l'octroi d'un crédit de CHF 20 millions par le Conseil communal sur la base d'un préavis encore en phase d'écriture.

Suite à la séance d'information avec Madame la Préfète Sylviane Klein, nous avons adopté, à titre provisoire, le format d'interpellation proposé au Grand Conseil.

Conclusions

Souhaite développer - Oui

Lausanne, le 17 mars 2015



Philipp Stauber,
conseiller communal

Noms et prénoms des conjoints :

Pierre Oberson

CHOLLET Jean-Luc

DUCOMOU Philippe

Vorblut Udo-Albi

Signatures :



Dr. Wolff



